



Nommez un bénéficiaire pour choisir à qui va votre argent

Nous avons remarqué que vous n'avez pas encore choisi de bénéficiaire pour un ou plusieurs produits. Après votre décès, vous voulez que vos proches aient facilement accès à votre épargne. Pour cela, vous devez nommer un bénéficiaire.

Passez à l'action

Vous pouvez nommer un bénéficiaire ou le changer en tout temps, dans la mesure où votre bénéficiaire est **révocable**. Voici la marche à suivre :

1. Ouvrez une session sur masunlife.ca avec votre code d'accès et votre mot de passe.
2. Sélectionnez **Gérer le régime**, puis mon plan.
3. Cliquez sur **Modifications**.
4. Sélectionnez **Gérer les bénéficiaires** pour mettre à jour les renseignements sur vos bénéficiaires.

Vous n'avez pas de code d'accès ou de mot de passe?

Allez sur masunlife.ca et sélectionnez **Inscrivez-vous**.

Pourquoi c'est si important

Si vous ne désignez pas de bénéficiaire :

- L'argent ira dans un compte de succession et pourrait être soumis à un processus d'homologation long et coûteux. Cela signifie qu'un juge devra valider votre testament pour établir qui recevra votre argent.
- Vos proches pourraient attendre plus longtemps et toucher un montant moins élevé que celui qu'ils recevraient si vous aviez désigné un bénéficiaire.

Nous sommes là pour vous aider

Soutien rapide sur appareil mobile

Téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile** à partir de Google Play ou de l'App Store d'Apple.

Communiquez avec nous

Allez à sunlife.ca/communiquer-avec-nous.

Ouvrez une session sur masunlife.ca pour voir nos outils, nos articles et nos vidéos. Clavardez avec nous pour obtenir de l'aide.



La vie est plus radieuse sous le soleil

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Tous droits réservés. [0223-PRP-jd] (client-name-beneficiary-flyer-ssv-f-0923-v1a-kf)